

**Nombre**

de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

**N° 29/2015**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 28/09/2015**

**OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES N° 2  
BUDGET PRINCIPAL**

L'an deux mille quinze et le vingt-huit septembre à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Eric MALHERBE, Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER.

Étaient absents : Mme CHAYLA Valérie.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Roger BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2015 :**

**FONCTIONNEMENT**

**Recettes**

7484 + 132.00

**Dépenses**

73925 + 132.00

6574 + 300.00

61523 - 300.00

**INVESTISSEMENT**

**Dépenses**

2313-74 + 5 000.00

2315-94 - 5 000.00

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

- **AUTORISE cette décision modificative.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre

Fait à MARCHASTEL le 28/09/2015

Le Maire

